

Refonte des études de la filière infirmière : quelle est la volonté réelle du gouvernement ?

Soumis par Nathalie DEPOIRE

29-09-2008

Dernière mise à jour : 20-12-2010

Refonte des études de la filière infirmière : quelle est la volonté réelle du gouvernement ?

La reconnaissance des études d'infirmière fait figure de serpent de mer ! Ces dernières années les ministres et les annonces se sont succédé pour annoncer la Licence.

M. Nicolas Sarkozy lui-même y souscrivait durant sa campagne présidentielle ;

Aujourd'hui, nous avons une seule certitude : celle de la mise en place d'un nouveau programme en septembre 2009.

Après l'annonce de la modification du décret de compétences de notre profession, qui a entraîné une levée de bouclier de nombreux syndicats infirmiers (Cf. Communiqués de presse de juillet 2008.), le ministère aurait-il encore quelques idées incendiaires à l'égard de notre profession ? ...

Le 30 septembre prochain, une des dernières réunions sur le nouveau programme des études en IFSI aura lieu au ministère.

Après avoir étudié les documents de travail, nous constatons qu'il est proposé d'amputer les études de 3 mois et demi.

On concentre, on restreint, on remanie et hop : on sort du chapeau une durée de 34 mois ; !

Le ministère jongle avec la durée des congés des étudiants, les heures de stages et de théorie. Les 3ème années devraient passer leur diplôme en juin afin qu'il n'y ait pas d'étudiant en période de congés mais des diplômés.

Force est de constater que nos dirigeants auraient déjà décidé :

la licence universitaire ne sera pas pour les infirmiers.

Le ministère semble nous réserver une licence professionnelle sans espoir de doctorat !

La licence universitaire équivaut à 6 semestres soit 36 mois.

La licence professionnelle équivaut (après 2 années en études supérieures post bac) à 2 semestres soit 12 mois.

De plus, la mise en place d'une Licence professionnelle fait ressurgir une potentielle VAE infirmière que nous avons écartée en 2007.

Au nom de quel lobbying le gouvernement aura-t-il tranché pour une licence professionnelle ?

La profession infirmière n'est-elle pas une fois de plus sacrifiée pour des intérêts économiques et politiques ?

Devons-nous accepter ces manœuvres et ces décisions sans reconnaissance réelle et justifiée des professionnels concernés ?

A l'heure où le gouvernement souhaite ouvrir le débat concernant la coopération entre professionnels de santé, il est impératif que le cadre de notre formation soit posé !

Nous exigeons la mise en place d'un LMD infirmier dont il est urgent de définir le D et notamment la science infirmière à laquelle il s'adossera.

La Coordination Nationale Infirmière CNI, syndicat professionnel infirmier, réaffirme l'urgence de la définition du cadre de la réforme des études.

Nathalie Depoire

Présidente Coordination Nationale Infirmière CNI